PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE TRÉDUDER

5.7 ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES MAIRIE

22310 TREDUDER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française

SEANCE DU 03 AVRIL 2001

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

L'an deux mille

et le TROIS AVRIL

heures, 30

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

de J-C PARIS, Maire.

Présents: Mrs PARIS.THIBAULT.THOMAS.CONSTANTIEN.ACLOQUE.CHARBONNIER.

GALLET.LE BRAS.LE GUEN. Mme BORTOLAMEOLLI.MIle TOUZE.

Date de la convocation 30.03.2001

Date d'affichage 04.04.2001

Absents: NEANT.

Objet de la délibération APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT.

Secrétaire(s) de séance : Y. THOMAS.

Le Conseil Municipal,

VU la loi nº92-3 du 03 janvier 1992 sur l'eau,

-VU le décret n°94-469 du 03 juin 1994 sur la collecte et le traitement des eaux usées,

-VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2000 demandant de sou mettre à enquête publique le zonage d'assainissement,

-VU l'arrêté municipal en date du 05 décembre 2000 mettant le zonage d'assainissement à l'enquête publique,

Entendu les conclusions du Commissaire-Enquêteur,

Considérant que le dossier de zonage d'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Entendu l'exposé de Mr le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

-décide d'approuver le zonage d'assainissement tel qu'il est annexé à la présente,

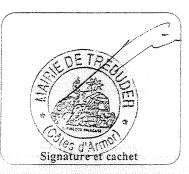
-dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux,

-dit que le dossier de zonage d'assainissement est tenu à la disposition du public à

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification du 04.04.2001



MAIRIE

22310 TREDUDER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Suite)

République Française

la Mairie de Tréduder aux jours et heures habituels d'ouverture.



